

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 21 avril 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BEREHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Renaud LE BERRE, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Denis BERTRAND

Délibération n°2021-075

Membres en exercice : 69 Présents : 62 Absents : 7 Pouvoirs : 3

| |
|--|
| HABITAT AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT CONVENTION CADRE 2021-2023 ET CONVENTION D'APPLICATION 2021 |
|--|

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte octroie aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) un rôle prépondérant dans le domaine de l'efficacité énergétique et du changement climatique. Ils sont ainsi appelés à animer et coordonner sur leur

territoire des actions dans le domaine de la transition énergétique. Lamballe Terre & Mer, membre fondateur de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc (ALEC 22), est en cours d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et vise ainsi à définir et mettre en œuvre une stratégie énergétique durable pour le territoire. De plus, la communauté a mis en place sa plateforme de l'Habitat (Bonjour Habitat) depuis mars 2019, dont l'ALEC est un partenaire incontournable.

L'ALEC 22 se donne pour objet de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en conduisant localement la transition énergétique sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc. Pour ce faire, l'association pourra entreprendre, sous l'impulsion et le contrôle de ses membres adhérents, des actions visant à la maîtrise de la demande d'énergie (via la sobriété et l'efficacité énergétique), au développement des énergies locales et renouvelables, à la lutte contre la précarité énergétique....

Partageant des préoccupations communes, l'ALEC 22 et Lamballe Terre & Mer souhaitent poursuivre ce partenariat par le biais d'une convention cadre 2021-2023 visant à soutenir le déploiement des missions de l'ALEC sur le territoire. Cette convention définit et fixe le cadre de leurs relations, et notamment les modalités du concours financiers de la communauté. Aucune contrepartie directe n'est attendue par Lamballe Terre & Mer.

Cette convention cadre est complétée par des conventions annuelles d'application, qui déclinent le programme d'actions de l'ALEC 22, son budget et la contribution financière de Lamballe Terre & Mer avec les modalités de versement.

Pour 2021, le programme d'actions se décline de la façon suivante :

- Animation territoriale pour la transition énergétique,
- Conseil en économie partagée, service dédié aux communes adhérentes à l'ALEC (33 communes de Lamballe Terre & Mer sont adhérentes début 2021),
- Animation territoriale pour la rénovation énergétique de l'habitat,
- Lutte pour la précarité énergétique (SLIME).

La demande de participation pour Lamballe Terre & Mer s'élève à 153 200 € avec des modalités de versements : un premier acompte de 50% sera versé à la signature de la convention, un second acompte de 30% sera versé au dernier trimestre de l'année sur la base d'un appel de fonds intermédiaire de l'ALEC et le solde sera versé sur présentation d'un bilan des actions réalisées.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mars 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le versement d'une subvention de 153 200 € en 2021 selon les conditions financières décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre 2021-2023, la convention 2021 d'application et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le 4 MAI 2021

Affiché le 4 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME, 4 MAI 2021

A Lamballe-Armor, le
Pour le Président absent,
Le 1^{er} Vice-président
Philippe HERCOUET

